

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du
CONSEIL d'ADMINISTRATION
N°2023/12

Séance du 24/04/2023

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU POSTE DE
CONSEILLER NUMERIQUE FRANCE SERVICE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 24/04/2023, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **au regard de l'intérêt confirmé de l'action de coordination de la Conseillère numérique France Service recrutée en Contrat à Durée Indéterminée par Vienne Numérique et des financements proposés par l'Etat sur trois années supplémentaires pour un montant de 42 500 €, d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à signer la convention de subvention, jointe en annexe, avec la Caisse des dépôts et consignations, gestionnaire du dispositif de l'Etat.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé